L'ASSISTANCE CHARITABLE A BLOIS AVANT LA RÉVOLUTION

PAR

JEANNINE LEMOINE

* SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

Avant la Révolution, assistance publique et assistance privée se confondent. L'assistance privée existe d'abord seule, puis l'assistance publique se substitue peu à peu à elle, pour ne la supplanter qu'à la Révolution.

PREMIÈRE PARTIE L'HÔTEL-DIEU DE BLOIS

CHAPITRE PREMIER

L'HÔTEL-DIEU DU XIIE AU XVIE SIÈCLE.

1. Origine et développement. — L'Hôtel-Dieu de Blois existait probablement en 1121. D'abord prieuré dépendant de l'abbaye voisine de Bourgmoyen, il s'affranchit de cette tutelle à la fin du xiiie siècle. Les comtes de Blois, imités par les seigneurs blésois et les bourgeois de la ville, lui font d'importantes donations. Son domaine s'accroît rapidement.

- 2. Administration. Le personnel se compose de religieux hospitaliers et de religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, de serviteurs laïcs, placés sous les ordres d'un prieur. Les religieux et les religieuses élisent le prieur, avec l'autorisation du comte de Blois et de l'évêque de Chartres. Il y eut des prieurs commendataires avant le xvie siècle. Les religieux s'occupent surtout de l'administration du temporel et de la célébration du service divin. Les religieuses, dirigées par une prieure et les serviteurs laïques, assistent les malades. Certains serviteurs reçoivent des gages annuels.
- 3. Les malades. L'Hôtel-Dieu reçoit les malades, les enfants abandonnés et quelques pauvres. Les malades sont soignés gratuitement. Les enfants en bas âge sont confiés à des nourrices des environs de Blois.
- 4. Les bâtiments. Trop étroits pour le nombre de personnes vivant à l'Hôtel-Dieu, les bâtiments sont composés de quatre corps de bâtiments construits autour d'une vaste cour.
- 5. Les revenus et le domaine. Le domaine est déjà considérable. Les biens fonciers sont la principale source de revenus. Les charges sont lourdes et les comptes présentent le plus souvent un excédent de dépenses.

CHAPITRE II

LA RÉFORME DE L'HÔTEL-DIEU.

La réunion du temporel et du spirituel entre les mains des religieux avait amené des abus. La municipalité de Blois intervient dans la gestion de l'Hôtel-Dieu à l'occasion d'un procès avec le prieur.

CHAPITRE III

L'ADMINISTRATION DE L'HÔTEL-DIEU DE 1531 A 1793.

1. Les administrateurs. — D'abord au nombre de trois, puis

de six, de 1638 à 1685, puis de deux, les administrateurs sont assistés d'un receveur nominé suivant le même mode. Ils gèrent le patrimoine des pauvres et surveillent les serviteurs. Ils doivent rendre compte à un commissaire désigné par le Parlement de Paris et, après 1695, à l'évêque de Blois. Ils sont contrôlés par un bureau ou une assemblée, bureau élargi.

- 2. Les religieux. Les religieux se maintiennent jusqu'en 1631, puis sont remplacés par des prêtres séculiers. La fonction de prieur et le prieuré disparaissent en 1674, après la démission du dernier titulaire.
- 3. Les religieuses. Trois religieuses en 1531, puis une seule de 1600 à 1631. En 1635, on installe huit religieuses qui sont mises à la tête de différents services de l'Hôtel-Dieu. Elles sont sous les ordres d'une supérieure, assistée d'une sœur économe.
 - 4. Le personnel libre. Trois catégories d'officiers: les chirurgiens et le médecin, les serviteurs qui reçoivent des gages, les serviteurs non salariés. On peut y ajouter les externes, serviteurs non logés à l'Hôtel-Dieu. Parfois, l'Hôtel-Dieu a un avocat, un procureur et un notaire attitrés.

CHAPITRE IV

LES MALADES.

- 1. Les malades. L'Hôtel-Dieu reçoit tous les malades, sauf les contagieux et les incurables, et les blessés. Au xviii^e siècle, il recevra aussi les soldats malades de la garnison de Blois.
- 2. Les enfants. Les enfants abandonnés, orphelins ou appartenant à des familles nécessiteuses, sont recueillis. Ils reçoivent une instruction élémentaire et, quand ils en ont l'âge, on leur fait apprendre un métier. A la fin du xviii siècle, l'Hôtel-Dieu renvoie les enfants.
- 3. Les pauvres. L'Hôtel-Dieu admet toujours les pauvres, mais le nombre de ceux-ci tend à diminuer. Il s'agit,

en général, de pauvres âgés ou infirmes. Il arrivait aussi que l'Hôtel-Dieu hébergeât, pour une nuit ou deux, des passants pauvres.

4. L'Hôtel-Dieu de Saint-Dyé. — L'Hôtel-Dieu de Saint-Dyé ne reçoit plus de malades après 1576 et, en 1589, l'Hôtel-Dieu de Blois cesse d'y mettre un gardien.

CHAPITRE V

LES BÂTIMENTS.

Au xvie siècle, les administrateurs font d'abord séparer les logis des religieux des locaux occupés par les malades; puis on élève plusieurs bâtiments nouveaux destinés à recevoir les pauvres et les petits enfants. Au xviie siècle, il faut réparer une partie des bâtiments pour y loger les religieuses, puis on construit un bâtiment destiné aux femmes et aux enfants. Au xviiie siècle, l'Hôtel-Dieu acquiert des maisons voisines pour s'agrandir. Malgré ces travaux, à la Révolution, l'Hôtel-Dieu est encore trop étroit.

CHAPITRE VI

LES REVENUS.

Les biens fonciers sont la principale source des revenus de l'Hôtel-Dieu. Il s'y ajoute les aumônes, les dons et les legs et, au xviiie siècle, les indemnités pour les jours de maladie des soldats. Les charges restent très lourdes. Le budget de l'Hôtel-Dieu s'équilibre difficilement. Pourtant, dans les années qui précèdent la Révolution, la situation semble s'améliorer.

DEUXIÈME PARTIE LES ÉPIDÉMIES ET LES SECOURS AUX PAUVRES

CHAPITRE PREMIER

LA MALADRERIE SAINT-LAZARE.

- 1. Origine et développement. Fondée entre 1116 et 1176, à quelque distance des murs de la ville, elle se développe grâce aux dons et à la protection des comtes de Blois. La maladrerie atteint son apogée au xive siècle. Au xvie, elle cesse d'être un hôpital. De 1680 à 1695, elle est réunie à l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem. Après 1695, une partie de ses domaines est attribuée à l'Hôpital général.
- 2. Administration. La maladrerie est administrée par des religieux de l'ordre de Saint-Augustin, sous les ordres d'un prieur élu par les religieux, avec l'assentiment du comte de Blois et l'approbation de l'évêque. Des frères non prêtres et des sœurs, les frères et sœurs « condonnés », donnent les soins aux malades.
- 3. Les lépreux. Blois étant du diocèse de Chartres, sa maladrerie suivait probablement le rituel de ce diocèse. Son règlement devait s'inspirer des statuts de la léproserie du Grand-Beaulieu.
- 4. Les bâtiments. L'église avait brûlé à la fin du xiie siècle et fut reconstruite au xiiie siècle. Les autres bâtiments furent entièrement reconstruits au cours des xviie-xviiie siècles.
- 5. Les revenus. Le domaine fut partagé entre les religieux et le prieur ; la part du prieur est évaluée à 1,700 livres tournois en 1672. Cette part fut attribuée à l'Hôpital général en 1695.

CHAPITRE II

LES ÉPIDÉMIES.

1. Les principales épidémies. — Les principales épidémies

eurent lieu en 1511, 1530, 1545, 1581, 1603, 1626, 1631. La maladie contagieuse est toujours appelée peste.

- 2. Le « Sanitas ». Le Sanitas est l'établissement spécialement créé, probablement au début du xvie siècle, pour recevoir les pestiférés. Il est situé hors de la ville, non loin de la Loire. Le personnel désigné : chirurgien, prêtre, batelier, serviteurs, « corbeaux » ou fossoyeurs, et les malades du Sanitas sout nourris par l'Hôtel-Dieu. Les officiers du Sanitas doivent porter des signes distinctifs lorsqu'ils sortent.
- 3. Les malades. La plupart des malades étaient transportés au Sanitas. Ceux qui se faisaient soigner chez eux étaient consignés et leurs maisons obstaclées. La ville faisait choix d'un lieu de retraite pour les convalescents; en 1626, elle achète pour eux la maison dite Tillière. Les malades décédés étaient inhumés de nuit dans des cimetières situés hors de la ville.
- 4. Mesures de sécurité municipale. Mesures pour protéger la ville : décri de la foire, garde aux portes ; mesures pour arrêter l'épidémie : feu dans les rues, isolement des malades, nomination d'un prévôt de santé ; mesures pour prévenir une reprise de l'épidémie : désinfection. Vœu de la ville en 1631. Difficultés financières qui résultent, pour la ville, de ces épidémies.

CHAPITRE III

LES SECOURS AUX PAUVRES.

- 1. Aumôneries. Les abbayes scules, d'abord, ont un service organisé pour secourir les pauvres, mais, au xvie siècle, la ville se substitue à elles.
- 2. Hôpital Saint-Jacques. Réservé aux pèlerins, le refroidissement du zèle religieux fait perdre toute utilité à l'hôpital Saint-Jacques.
- 3. Assistance municipale. Les pauvres étrangers sont en général expulsés, les pauvres originaires de la ville sont

secourus; en 1652, ils sont recueillis par l'Hôpital général. — Les famines. Mesures prises pour y remédier : arrêt de bateaux chargés de grain, limitation de la vente du blé, achat de blé, taxe du prix du pain, distribution de blé. — Mesures financières : contribution volontaire des habitants, taxes, emprunts.

4. Les confréries de charité. — La première confrérie de charité fut créée en 1658 dans la paroisse Saint-Honoré. Des sœurs viennent seconder les dames de charité. Autres établissements charitables d'ordre privé : Nouvelles-Catholiques, fondé en 1620; Maison de la Providence, fondée en 1680; Refuge pour les jeunes ouvrières pauvres, fondé en 1726.

CHAPITRE IV

L'HOPITAL GÉNÉRAL.

- 1. Fondation et développement. L'Hôpital général est fondé en 1657, par la Municipalité de Blois, pour recevoir les pauvres originaires de la ville, des faubourgs et de la banlieue. Installé en Vienne, il reçoit des dons importants du roi, du duc d'Orléans et des habitants de Blois.
- 2. Administration. Six directeurs, dont deux ecclésiastiques, nommés par l'Assemblée de Ville; conflit entre la municipalité et les directeurs et l'évêque, en 1747. Six directeurs-nés. L'économe. Le supérieur. Les sœurs et les serviteurs. Vers 1766, on fait appel à des sœurs de Saint-Maurice de Chartres, puis, en 1787, à des sœurs de la Sagesse. L'aumônier, le médecin et le chirurgien sont ceux de l'Hôtel-Dieu. Les pensionnaires.
- 3. Les pauvres. Hommes, femmes et enfants, depuis l'âge de trois ans. On refuse les pauvres étrangers et ceux qui sont atteints de maladies incurables ou contagieuses. On faisait travailler les pauvres. Les enfants qui en avaient l'âge étaient mis en apprentissage.
 - 4. Les bâtiments. Les bâtiments se composent surtout

- de plusieurs maisons particulières réunies les unes aux autres. A partir de 1776, on élève des bâtiments nouveaux. En 1786, une reconstruction complète de l'édifice sur un plan rationnel est envisagée. La Révolution retarde de vingt ans la réalisation de ce projet.
 - 5. Les revenus. Les revenus sont d'abord constitués par les aumônes et les quêtes seules. Formation d'un important domaine foncier. Léger excédent des recettes sur les dépenses.

CONCLUSION

L'œuvre d'assistance de la ville de Blois est incomplète : pas d'asile pour les aliénés, ni pour les incurables. Les hôpitaux évoluent vers une spécialisation de leur activité.

PIÈCES JUSTIFICATIVES
CARTE ET PLANS